

Huit avis « citoyens »

Ils sont Luxembourgeois, mais aussi Belge et Français. De la fonction publique ou du secteur privé. Leur point commun ? Ils résident tous au Grand-Duché et plaident (presque) tous pour une réforme du droit de vote pour les étrangers. Verbatim.

**Jean-Claude Reding
(L-président de la
Chambre des salariés)**

« Aux dernières élections sociales, 17% des élus étaient non-Luxembourgeois ou frontaliers. Sur les électeurs, le constat est que les Luxembourgeois votent, les frontaliers votent peu et pour les résidents étrangers, cela dépend des nationalités. »



**Michèle Detaille (B-directrice
générale, Groupe Alipa)**

« La diversité est un atout. Il peut y avoir des difficultés apparentes de cohabitation, qui relèvent surtout d'interprétations différentes, liées aux habitudes culturelles. Alors l'implicite n'a pas sa place. Tout doit être dit, clairement. »



**Laurent Mosar
(L-président de la
Chambre des députés)**

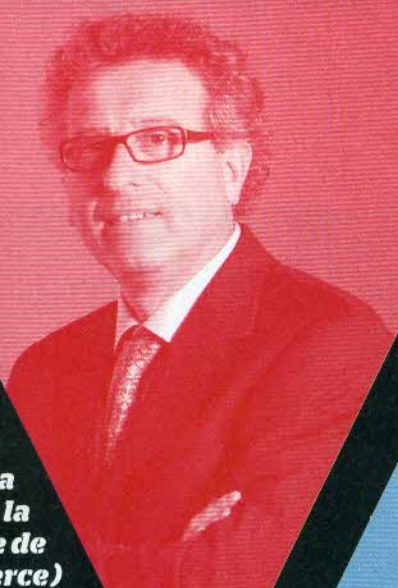
« Pour élargir le droit de vote, il faudrait modifier la Constitution. C'est susceptible de referendum. Et ce serait souhaitable. »



**Emile Haag (L-président de la Chambre
des fonctionnaires et employés publics)**

« La question du droit de vote étranger se pose ailleurs. Mais le Luxembourg a une situation atypique. Une solution européenne serait sans doute préférable. Je constate qu'il n'y a aucune pression extérieure, mais une agitation faite maison par certains milieux luxembourgeois. »

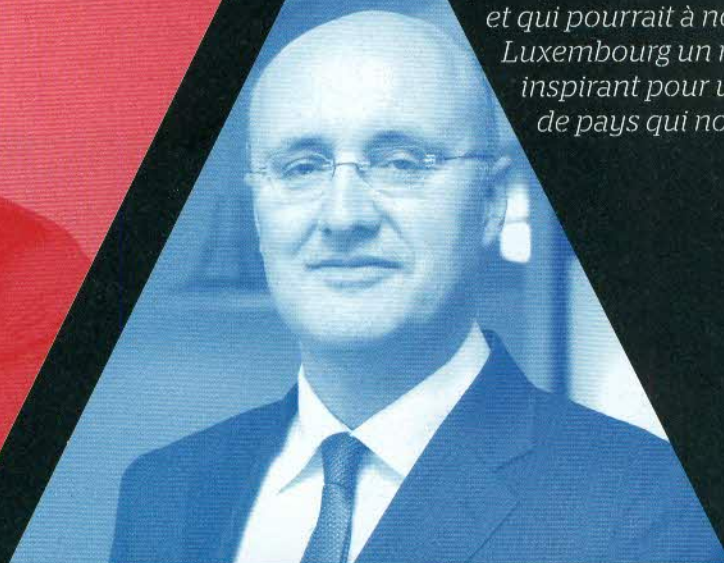




Pierre Gramagna
(L-directeur de la
Chambre de
commerce)

«Le français est la première langue de l'économie. La langue luxembourgeoise doit être un pont, pas une barrière.»

Marc Saluzzi (F-président de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement)



«Il faut inventer, ici, une gouvernance politique qui n'existe pas ailleurs et qui pourrait à nouveau faire du Luxembourg un modèle qui serait inspirant pour un grand nombre de pays qui nous entourent.»



Joëlle Letsch
(L-managing partner
de ADT-Center)

«Si les responsables politiques ont leur rôle à jouer pour susciter l'intérêt des non-Luxembourgeois à la politique locale et nationale, les étrangers résidents doivent aussi changer leur manière de penser et s'intéresser davantage à la vie politique du pays.»



Laura Zuccoli (L-coordinatrice à l'Association de soutien aux travailleurs immigrés)

«Pour le droit de vote, un étranger doit attendre deux, cinq ou sept ans selon les avis. Il paie pourtant des impôts tout de suite. Derrière la nationalité, il y a une communauté de destin. Derrière le vote, il y a une communauté d'intérêts. Les deux logiques sont différentes mais elles sont complémentaires.»